



Lettre N°53 - FEVRIER 2025 Service Communication

Mercredi 12 février à 19h30

Conférence à la médiathèque :
« *Le monde secret de nos artères. Un voyage aux confins de la physiologie et de la pathologie* ».

Animée par Georges Lefthériotis



Samedi 15 février à 19h30

Soirée Rock Live Music, salle Honoré Trastour, organisée par le Comité des Fêtes d'Aspremont

Dimanche 16 février à 13h30

Samedi 1 mars de 9h30 à 13h00

Matinée portes ouvertes au Domaine de la Prairie, « Ferme Aurélien Virello », au 73 chemin de la prairie. A 11h00, discours du Maire et d'Aurélien Virello, puis apéritif offert par la municipalité.



Le samedi 1 février 2025, les élus et le Maire ont souhaité passer un moment avec les bénévoles de la commune, pour leur exprimer leur gratitude et reconnaître leur engagement et leur dévouement au service de la collectivité. C'était l'occasion de partager pour la première fois, un instant convivial autour de la galette des rois, un moment qui symbolise l'esprit de communauté. L'occasion aussi de pouvoir échanger et discuter des projets à venir.

Le Maire a pu ainsi remercier les bénévoles pour leur présence et leur implication tout au long de l'année :

- « les bénévoles impliqués dans les associations locales », Les Marcheurs des Monts avec Mark Bof, Chasse et protection de la nature avec Augustin Civalier, Aspremont Ateliers Amitiés avec Nadine Maire et Martine Vincent, Aspremont Danse avec Marie Pieraccini, le Comité des fêtes avec Franck Fayolle, l'Amicale Bouliste avec Olivier Bonfifs, Les voix de la Cima avec Jean-Bernard Vincent, Events 06 music avec Paulin Elena et AFGA avec Jean-Claude Pelletier ;
- « les bénévoles impliqués dans l'organisation d'événements » comme l'animation et la vie scolaire, les fêtes religieuses, la crèche de Noël ;
- « les bénévoles impliqués dans l'aide aux personnes », comme le soutien scolaire et l'accompagnement des seniors ;
- « Les bénévoles impliqués dans les actions culturelles », la médiathèque et les conférences Sciences pour tous ;
- « Les bénévoles impliqués dans l'aide aux membres du CCAS (confection des paniers de Noël) ainsi que dans des actions moins visibles mais essentielles au bon fonctionnement du quotidien.

Quel que soit le positionnement et quel que soit le domaine d'implication, « votre contribution est essentielle à la bonne marche de notre commune ».

Les élus ont souhaité organiser cette matinée pour remercier les bénévoles de leur contribution mais aussi pour tenir un engagement de campagne de 2019 intitulé « reconnaître le rôle des associations en organisant la 1ère fête des bénévoles intitulée, merci aux bénévoles ».

Le Maire a tenu à rappeler qu'au cours de ces dernières années, de nombreux et beaux événements ont été organisés, que les liens sociaux ont été renforcés avec l'action du CCAS et que le cadre de vie de chacun a été amélioré. « J'encourage chacun d'entre vous à continuer à apporter votre pierre à l'édifice mais aussi à rechercher autour de vous des personnes qui peuvent nous rejoindre, une manière de lutter contre l'égoïsme et l'individualisme qui touchent nos sociétés ».

Avant de lever le verre de l'amitié, chaque bénévole s'est vu offrir un présent en guise de remerciement et de reconnaissance, une photo incrustée sur un plateau qui représente le projet emblématique de la rénovation du jardin et des remparts du château.





POINT N°1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU DU CONSEIL MUNICIPAL. Par délibération en date du 15 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé les membres du Conseil d'Administration du CCAS à 6 membres élus du Conseil Municipal et 6 membres nommés par arrêté du Président du CCAS, en l'occurrence le Maire de la Commune. Il s'agira donc de proposer au Conseil Municipal de remplacer un membre du Conseil d'Administration en l'occurrence Madame Caroline GIAUFFRET par Madame Claire DI BARTOLO.
Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N°2 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT METROPOLITAIN 2024-2029 : AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ARRET DU PROJET. Cette délibération s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029 et de l'avis de la commune sollicité sur l'arrêt du projet. Pour précision, l'élaboration du PLH répond à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux développements des 51 communes membres de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il est à préciser que le diagnostic établi, fait état d'un objectif de production de logements retenus à l'échelle de la Métropole de 2 800 logements par an dont 1 300 logements sociaux.
En ce qui concerne la commune d'Aspremont, les objectifs sont de 105 logements (soit la réalisation de 18 logements par an) dont 25 logements sociaux (soit la réalisation de 4 logements par an)...

Considérant l'étude en interne menée par la commune portant sur la construction de nouveaux logements sur la période de 2017 à 2024 qui laisse apparaître, une faible productivité, à savoir la délivrance de 49 permis de construire et la réalisation de 90 logements dont 14 logements sociaux sur une seule et unique opération livrée le 13 novembre 2019, l'opération relative à la réalisation de l'immeuble « le Saint Claude » ;

Considérant l'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels Incendie de Forêts le 18 mai 2022 qui place plus de 80% du territoire de la commune en zone rouge ;

Considérant les projets communaux à savoir, la réalisation de logements pour actifs sur les parcelles B n°1630 classée en UFB3 et B n° 1632 actuellement en zone NB et référencée dans la liste des demandes portées par la commune pour une ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la révision du PLUM ;

Considérant la nécessité de ces constructions pour permettre l'accession à la propriété à des jeunes actifs avec enfants pour pérenniser les infrastructures et les classes du groupe scolaire la Prairie tout en garantissant les objectifs du PLH ;

Considérant le projet de création d'une résidence seniors sur la parcelle AC n°195 et de la volonté de la commune de porter une opération dans le cadre de la procédure de Déclaration de Projet, permettant de travailler sur la réalisation de cet équipement d'intérêt général avant la révision du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain ;

Considérant l'enjeu que représentent également les ouvertures à l'urbanisation sollicitées par les administrés pour répondre à la pérennisation des équipements de la commune en lien avec les objectifs du PLH ...

Il a été proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029 arrêté par délibération de la Métropole Nice Côte d'Azur en date du 16 octobre 2024, un avis favorable sous réserve de réalisation des opérations décrites dans la présente délibération. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

POINT N° 3 VENTE DE LA PARCELLE B N° 1630 POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS POUR ACTIFS. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie foncière communale qui intègre les objectifs suivants, l'optimisation et la valorisation du patrimoine communal, le maintien du cadre de vie avec la mise en œuvre de projets environnementaux, l'installation de jeunes actifs et des familles sur le territoire pour maintenir les infrastructures communales comme la crèche et le groupe scolaire, le maintien et l'accompagnement des seniors sur la commune. Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de valider la vente de la parcelle communale B n°1630 de 7223 m2 située au 432 chemin du Campoun et qui comporte un local technique de 90 m2. Le prix exprimé est de 960 000 € avec une dation en ce qui concerne le local technique situé sur la parcelle. Il est envisagé la création de 16 logements T3 et T4 pour actifs.

Ce prix de cession correspond à la fourchette haute de l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes qui a estimé la parcelle à 874 000 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Il s'agira donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette cession, et de prévoir les écritures comptables nécessaires. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

POINT N°4 VENTE DU LOCAL DE LA MEDIATHEQUE PARCELLE AB N°230. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'extension de la mairie, le local actuel du médecin est amené à être délocalisé et ce, pour intégrer la future médiathèque communale.

De son côté, le Docteur NIESAR a manifesté son souhait d'acquisition d'un local professionnel lui permettant de maintenir son activité sur la commune. Il a proposé une offre d'achat du local actuel, occupé à ce jour par la médiathèque, à 230 000 €.

Ce local de 66,50 m2 est constitué de deux pièces, la salle de la médiathèque et une réserve en rez-de-chaussée.

Le prix exprimé de 230 000 € est confirmé par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.

Il s'agira donc d'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette cession et de prévoir les écritures comptables nécessaires.

Délibération adoptée à la majorité, trois absents.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Les VOYANTS SONT au vert!

Téléchargez la plaquette des orientations budgétaires 2025 en scannant le QR code ci contre ou sur www.aspremont.fr



L'Agence Mobile
Vous rend Visite



MERCREDI 12 FEVRIER 2025
de 12h00 à 14h00

Place Bernard GARINO

Information détaillée :
08 1006 1006 ou www.lignesdazur.com

CCAS : "MON VOISIN 06 A DU COEUR"

Le Centre Communal d'Actions Sociales d'Aspremont est heureux de vous informer des résultats positifs du dispositif "Mon Voisin 06 a du Coeur", mis en place en partenariat avec le département des Alpes-Maritimes. Depuis son lancement, en mai 2021, ce programme connaît un succès croissant et répond aux besoins de plus en plus nombreux de nos séniors. Pour rappel, voici les objectifs recherchés :

- **Un soutien important pour les Séniors.** "Mon Voisin 06 a du Cœur" offre aux séniors vivant seuls une aide précieuse, tant sur le plan moral que pratique. Les bénévoles de ce réseau apportent une assistance régulière tout en créant des moments de partage et d'amitié, indispensables pour lutter contre l'isolement ;
- **Un réconfort pour les aidants.** Ces derniers souvent submergés par leurs tâches, trouvent dans ce dispositif un soutien bienvenu qui leur permet de souffler et de se ressourcer, tout en sachant que leurs proches reçoivent l'attention et le réconfort dont ils ont besoin.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Ce réseau d'entraide ne peut fonctionner sans la générosité et l'engagement des bénévoles. Leur présence et leur dévouement font une réelle différence dans la vie des séniors et de leurs aidants. En offrant de leur temps et de leur énergie, ils contribuent à créer une communauté plus solidaire et unie.

Un grand merci à ces personnes qui rendent ce projet possible.

À ce jour, de nombreux séniors ont déjà bénéficié de l'accompagnement de notre binôme de bénévoles, (rendez-vous médicaux, démarches administratives et informatiques, accompagnement à des festivités offertes par la Mairie), mais la demande ne cesse d'augmenter.

Nous pourrions tous avoir besoin de ce réseau d'entraide un jour. **Nous avons donc besoin de renforcer notre équipe.** Le CCAS d'Aspremont lance donc un appel aux bonnes volontés et aux personnes désirant apporter leur aide.

Votre engagement est crucial pour le bon fonctionnement de ce dispositif et pour le bien-être de nos séniors. Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence dans la vie de nos séniors et renforcer notre communauté.

ADIEU A FRANCOISE BARTOLI

« C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition subite de notre administrée et amie Françoise BARTOLI. Françoise, son époux Etienne et leur famille s'étaient installés à Aspremont, route de Castagniers en 1988.

Elle était membre du CCAS depuis 1989 et déléguée communale de l'UDAF, association départementale d'aide aux familles. Françoise était une fédératrice, à l'écoute des autres, toujours positive et pleine d'empathie donnant de son temps sans compter.

Elle s'est impliquée activement avec dévouement et générosité dans la vie associative de la commune tant à l'école au sein de l'association des parents d'élèves où ses 3 enfants ont fait leur scolarité, que lors de la création de l'association des 3A (Aspremont-Ateliers-Amitiés) dont elle a été la Présidente durant de nombreuses années. Françoise était aimée et appréciée de tous. Ses cendres reposent dans le caveau familial de Miumio en Corse auprès de son époux Étienne, décédé il y a seulement quelques mois. A ses enfants, Manuela, Laura, Aurélien, à toute sa famille et à Pierre-Jean, nous adressons nos condoléances les plus attristées».



LA GALETTE DES MARCHEURS DES MONTS

Quelle belle façon de célébrer la galette des rois! Plus de 70 participants, c'est impressionnant ! Les galettes réalisées par un ancien pâtissier adhérent de l'association étaient délicieuses. Et quelle chance d'avoir eu un groupe musical pour ajouter une ambiance latino-américaine à l'après-midi !



LA GALETTE DE L'AMICALE BOULISTES ASPREMONTOISE

Une belle célébration pour marquer les dix ans de l'Amicale Boulistique Aspremontoise! Rien de tel que de partager une galette des rois pour apporter une touche de tradition et de gourmandise à l'événement.

La pétanque est vraiment un sport qui rassemble et créer des liens. Et c'est toujours merveilleux de pouvoir reconnaître et remercier les bénévoles pour leur dévouement. Félicitations aux nouveaux rois et reines couronnés de la journée!



LE MOT DE LA LISTE « AIMONS ASPREMONT »

De la différence entre une proposant (Maison de santé pluriprofessionnelle) et une maison de Santé ?

Les maisons de santé pluriprofessionnelles en France trouvent leurs origines dans plusieurs évolutions du système de soins. Dès le XIX^e siècle, certaines structures de soins collectives existent, mais le concept moderne émerge dans les années 2000 sur des initiatives locales menées par des professionnels de santé en lien avec les élus locaux, pour créer un lieu unique pour la santé du village et répondre aux défis de la désertification médicale à la nécessité d'une prise en charge coordonnée avec différents praticiens et d'assurer le suivi des patients. Un autre but avoué est de désencombrer les services d'urgences hospitalières des « soins de confort ».

Ce concept s'appuie sur les travaux du GERM (Groupe d'études pour une réforme de la médecine) en 1964 ou un petit groupe de médecins, soignants et sociologues belges réfléchissent à une nouvelle organisation du système de santé non plus centrée sur l'hôpital, mais sur le patient qu'il y a lieu d'appréhender de manière globale et intégrée. Ils redéfinissent les quatre critères de qualité des soins de santé primaires : la globalité, l'intégration, la continuité et l'accessibilité.

Car si l'hôpital permet de faire des prouesses médicales, l'éparpillement des spécialités semble conduire à l'incohérence des interventions et à la déshumanisation.

En 1978, la déclaration d'Alma Ata est adoptée, elle confirme et met en lumière l'importance d'une approche globale de la santé, réaffirme le droit à la santé pour tous et identifie les soins de santé primaires comme la clef de la réduction des inégalités en matière de santé dans le monde. En 2007, sous l'impulsion du plan "Hôpital 2007" et du gouvernement, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont officiellement encouragées. Elles permettent aux professionnels de santé libéraux de se regrouper autour d'un projet de soins partagé, facilitant la coordination et la continuité des soins. Le développement s'accélère avec la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) de 2009, qui leur donne un cadre officiel et un soutien financier. Ensuite, plusieurs dispositifs incitatifs (contrats d'aide, financements régionaux) favorisent leur multiplication, notamment dans les zones rurales et sous-dotées en médecins. Aujourd'hui, les maisons de santé sont au cœur des politiques de santé publique en France, avec plus de **2 000 structures** réparties sur le territoire en 2023. Elles visent l'amélioration de l'accès aux soins, en proposant un suivi coordonné par des professionnels qui ont préféré fédérer leurs compétences et mutualiser leurs modes et conditions de fonctionnement. En termes académiques, on parle de **l'approche holistique du patient en matière de soins primaires**.

Les MSP c'est-à-dire les Maisons de Santé Pluriprofessionnelle sont des structures officielles référencées par l'ARS* qui fonctionnent autour d'un projet de santé et répond à une demande des instances de santé telle que le travail en équipe pluriprofessionnelle de différents soignants médicaux et paramédicaux, qui a des obligations de mission publique et d'amélioration des pratiques notamment dans le suivi des patients et des soins prodigués.

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelle ne doivent pas être confondues avec les « maisons de santé » « qui ne sont pas labellisées et qui ne sont que le regroupement de médecins répondant à des situations urgentes (sans suivi du patient) pour profiter uniquement des tarifs avantageux de ces consultations en urgence.

*L'ARS (agence régionale de santé qui est un établissement public administratif de l'État français chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans sa région. Elles sont régies par le titre III du livre IV de la première partie du code de la santé publique.